

les chemins, une richesse partagée

AYEZ la **NATURE ATTITUDE** La nature est notre plus grande richesse Protégeons la, et partageons la

Respecter - Connaître
Protéger - Partager
Entretenir

Charte de Bonne Conduite en activité de Pleine Nature

Respectons le tracé des sentiers, n'utilisons pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).

Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.

Ne **faisons** pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

Tenons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Renseignons-nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins.

Ne **laissons** ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons-les avec nous jusqu'à la prochaine poubelle.



Ne **dégradons** ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux. N'**oublions** jamais de toujours refermer derrière nous clôtures et barrières.

Ne **consommons** pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

Informons-nous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux (les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits).



Les 10 commandements
du randonneur averti